

## **Demande de passeport**

Pour obtenir un passeport biométrique, il faut se rendre à la mairie d'Aiguilles avec les pièces justificatives nécessaires.

Les justificatifs demandés sont les mêmes que pour une carte d'identité. Par contre le passeport à un cout :

Pour une personne majeurs : 86€ en timbres fiscaux

Pour une personne mineure ayant -entre 0 et 14 ans : 17€ en timbres fiscaux

- entre 15 ans et 17 ans : 42€ en timbres fiscaux

Un passeport temporaire peut être délivré en urgence pour des motifs d'ordre médicaux ou humanitaires. Les services préfectoraux décident de la délivrance en fonction de la situation. Ce passeport est valide seulement pendant 1 an.

## **Etat civil**

Les démarches d'état civil sont celles qui sont liées aux actes de naissance, actes de mariage et actes de décès ainsi que celles relatives au livret de famille. Les fiches d'état civil n'existent plus depuis fin 2000. Selon les cas, elles sont remplacées soit par la photocopie de la carte nationale d'identité, soit par la photocopie du livret de famille.